

VILLE DE DAMPMART (77)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 16
Votants : 19

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2025

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES
DE RECETTE**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre décembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Francis BRIAND
	Aude ZAFOUR, Adjointe	David GENTIEN
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Guy DARRAS
	Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
	Michel PIRIS, Adjoint	Lydie ZMUDA
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Nadège PARFAIT
	Myriam CHMELEFF, conseillère déléguée	Marie PLEGNON
	Jean-Pierre PRIEUR	Kévin FAVRET
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Jacques POTTIER pouvoir Pierre CHOFFARDET	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Laurence HALLAIS pouvoir Aude ZAFOUR	
ABSENTS EXCUSÉS :	Guy ACHARD DE LA VENTE	
	Cyril MERZY	
	Viviane PFLIEGER	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Myriam CHMELEFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE

Monsieur le Maire indique que sur proposition de Monsieur le Trésorier, par courriers explicatifs du 28 octobre 2025, il est proposé de mettre en non-valeur les titres pour lesquels la trésorerie a épuisé tous les moyens de recouvrement.

Admission en non-valeur de titres de recettes :

- 1 249,50 € au compte 6541 - Créances admises en non-valeur

ENTENDU les différents exposés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- 1 249,50 € au compte 6541 - Créances admises en non-valeur.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2025

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS
LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
de la transmission en Sous-préfecture,
le 5 décembre 2025 de la publication
le 5 décembre 2025 en vertu des Lois
des 2 mars et 22 juillet 1982.



Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent DELPECH



SGC DE CHELLES
44 BOULEVARD CHILPERIC

Accusé de réception en préfecture
077-217701556-20251205-20251240-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

77505 CHELLES CEDEX

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **33000 - DAMPMART**

N° de la liste : 7828061332

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A CHELLES CEDEX, le 28 octobre 2025
JEAN-MICHEL REMONGIN

LE COMPTABLE PUBLIC

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 249,50 €	
6542	0,00 €	
Total	1 249,50 €	

A Dampmart , le 05 décembre 2025
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Signature : M. DELPECH -
Cachet : Mairie de Dampmart -
Seine-et-Marne

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.